

Annulation de commande pour une cuisine

Par kiki57, le 08/04/2010 à 16:50

Bonjour,

J'aurais besoin d'un conseil afin d'annuler la commande de ma cuisine.

Le Jeudi 1 er avril dernier, nous avons été invité à une soirée organisée par un cuisiniste (avec lequel nous étions en contact) et une grande marque d'électroménager. Après plusieurs heures de négociation, nous avons signé le bon de commande au matin du 2. Ce n'est que le lendemain que nous nous sommes rendus compte que l'offre ne reprenait pas plusieurs éléments que nous avions notifié au vendeur (éclairage, marque de l'électroménager). De plus, nous ne sommes pas satisfaits de leur manière de procéder, c'est à dire commencer à négocier une offre à 11H pour finir à minuit et demi. Bref, nous nous sommes fait avoir...

J'ai donc envoyé un recommandé au cuisiniste précisant que nous souhaitions annuler la commande, d'autant que nous n'avons toujours pas versé d'accompte. C'est alors que j'ai appris que le délai de rétraction de 7 jours n'est pas valable dans le cadre d'une signature en magasin.

Que puis je faire pour annuler définitivement cette commande? Y a-t-il un recours possible dans la mesure ou nous avons été invité? Merci d'avance pour vos conseils